

Début de séance à 18h30**ORGANISATION GENERALE DE L'ECOLE****- Elections des Représentants de Parents d'élèves**

Une belle participation atteignant 63,2% et une forte progression de +8 % par rapport à l'an dernier. Pour rappel, le taux de participation était de 36 % en 2014.

Les votes ont été effectués par correspondance. La liste non affiliée à une association dite « API » a obtenu 11 sièges et la « PEEP » a obtenu 8 sièges (soit +1 siège).

- Bilan de rentrée : structure et effectifs, classes et RASED

Pour cette année scolaire, nous avons eu une ouverture de classe : l'école compte 19 classes. L'effectif global de 474 élèves augmente de 9 élèves par rapport à la rentrée passée. La répartition des élèves a tenu compte des consignes ministérielles limitant les effectifs de CP et CE1 à 24 élèves maximum et de l'accueil des 10 élèves ayant un handicap reconnu par la MDPH. L'arrivée fin août de 10 élèves supplémentaires a contraint l'équipe enseignante à réorganiser la répartition des élèves :

4 CP : 20/21/23/24 - 4 CE1 : 23/24 - 3 CE2 : 26/27 - 3 CM1 : 28/29 - 3 CM2 : 29 et 1 CP/CM2 : 9/12 - 1 CE1/CM1 : 8/12. Les classes de CM1 et CM2 sont les plus chargées.

Pour la rentrée prochaine, une première projection a été transmise à la Direction académique avec un effectif moins élevé des CP venant des 3 maternelles (89 élèves / 97 élèves cette année) et inférieur au départ des CM2 (99 élèves). Une fermeture de classe pourrait être décidée.

L'équipe est constituée maintenant de 19 enseignantes à temps plein plus 1 seule enseignante-remplaçante rattachée administrativement à l'école (auparavant 3 PE-remplaçants) ; une réaffectation de 2 mi-temps a eu lieu fin septembre.

Il y a peu de remplaçants sur la circonscription, leur nombre de remplaçants a été divisé par deux par rapport à l'an passé. Depuis cette semaine plus de remplaçants disponibles pour notre école. En septembre : 4 jours sans remplaçants avec parfois 2 enseignantes absences le même jour. En octobre : 4 jours sans remplaçants. A la mi-novembre : 4 jours sans remplaçants.

La stratégie de la circonscription est de privilégier les plus petites écoles où la répartition des classes est plus difficile, les absences longues, ainsi que d'établir une rotation afin de ne pas privilégier une classe ou une école.

Le Réseau d'Aide Spécialisé auprès des Elèves en Difficultés, RASED, qui intervient sur l'ensemble des écoles de Maisons-Laffitte et Mesnil-le-Roi (6 écoles élémentaires et 8 écoles maternelles) est réduit à 2 personnes : un psychologue de l'Education nationale et une enseignante spécialisée à dominante pédagogique. 2 postes d'enseignants spécialisés n'ont pas été pourvus cette année mais ils restent ouverts. Par conséquent, les emplois du temps des deux membres du RASED se trouvent très chargés et les délais d'interventions sont allongés.

Pour l'enseignante à dominante pédagogique : dans les classes de CP et CE1, ordinairement prioritaires, la fréquence des interventions est réduite ainsi que la durée de la période d'intervention. C'est en s'appuyant sur les résultats des évaluations nationales et sous le pilotage de Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale que des priorités sont accordées.

Pour le psychologue de l'Education nationale : en raison également d'un grand nombre de demandes, seront privilégiés les enseignants ayant rempli une démarche d'accompagnement écrite qui est le document institutionnel demandé par Monsieur l'Inspecteur. Ce premier trimestre sera consacré également aux demandes d'orientation en 6ème EGPA d'élèves de CM2.

Monsieur l'Inspecteur précise qu'une affectation temporaire des personnels du RASED est une possibilité à étudier selon les besoins.

- **Règlement Intérieur de l'école, RI, 1 modification et 2 ajouts :**

Modification « Transmission du RI aux familles » (page 7) : Etant enrichi chaque année, l'intégralité du RI (7 pages) et ses 4 annexes seront disponibles sur le site de l'école <http://www.ec-ledreux-alain-maisons-laffitte.ac-versailles.fr/>. Le RI ne sera pas imprimé mais sera envoyé par mèl à chaque parent. Dans le cahier de correspondance, une information de parution sera collée et signée par les parents. Si un parent souhaite la version papier, elle lui sera remise.

Ajout « Tenue des élèves » (page 2) : Les tenues estivales étant parfois peu « adaptées à la vie scolaire », les élèves doivent se présenter à l'école avec une tenue correcte.

Ajout « Lutte contre le harcèlement entre élèves : protocole pHARe » (page 6) :

« Art. L. 111-6. Du Code de l'éducation– Aucun élève... ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire... ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal. »

« **Le programme pHARe** met en œuvre l'ensemble des mesures visant à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et de traitement des situations (Loi n°2022-299 du 2 mars 2022).

L'équipe enseignante organise, dans chaque école 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du CP au CM2, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales.

Lorsqu'une situation d'intimidation ou de harcèlement survient, le directeur d'école informe l'Inspecteur de l'Education nationale qui mobilise son équipe-ressource pHARe (6 personnes sur la circonscription) chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge de ces situations (cf. Annexe 4 : protocole de circonscription en attendant le protocole national ou plan de prévention).

Dans les écoles, lorsque le maintien d'un élève constitue un risque pour la santé ou la sécurité d'autres élèves malgré la mise en œuvre des mesures arrêtées par le directeur d'école, le directeur académique peut demander au maire de procéder à la radiation de l'élève et à son inscription dans une autre école. (Art R 411-11-1) »

Le Règlement de l'école 2023-2024 est voté et adopté à l'unanimité.

Comme chaque année, les points du R.I. concernant les élèves seront lus et expliqués dans chaque classe. Il sera demandé aux parents d'en faire une lecture à la maison avec leur enfant. Le RI sera appliqué conjointement par l'école et le Centre de Loisirs.

- **Plan Vigipirate, niveau « Alerte-attentat » :**

Suite à l'attentat terroriste dont a été victime un enseignant le 13 octobre, le gouvernement a relevé le plan Vigipirate au niveau supérieur "alerte-attentat". Les nouvelles mesures sont strictement appliquées :

- Les portails verts d'entrée des élèves seront fermés à 8h35 et 13h30 précises et ne seront pas rouverts pour d'éventuels retardataires, même pour quelques minutes. Les élèves en retard devront se présenter à l'horaire d'ouverture suivant.
- De 13h20 à 13h30, seul le portail vert Ledreux sera ouvert.
- Il n'y aura aucune autorisation de départ de l'école pour des RDV médicaux exceptionnels pendant le temps scolaire.
- Il est demandé aux parents d'éviter tout regroupement devant les portes de l'école aux différents moments d'entrée et de sortie des élèves.
- Tout individu suspect, objet ou véhicule, doit être signalé sans délai aux forces de l'ordre. Les numéros d'urgence à connaître : 15 SAMU, 17 Police Secours, 18 Sapeurs-Pompiers, 112 Numéro d'appel européen, 114 numéro d'appel pour les personnes sourdes et malentendantes, 0 8000 78600 Police Municipale.
- Seuls les personnes identifiées peuvent entrer dans l'école mais avec un contrôle des sacs pour les adultes.

Les conditions imposées par le plan Vigipirate ont gelé les sorties scolaires prévues hors car privé et les 2 classes transplantées des CM1 la semaine précédant les vacances scolaires de la Toussaint.

Monsieur l'inspecteur précise qu'il est possible à présent de faire les sorties prévues à Paris, en transport en commun, avec un nombre suffisant d'accompagnants et du bon sens.

Les classes transplantées en CM1 sont reportées en février, les conditions nécessaires seront revues à ce moment-là en fonction du contexte.

Un PPMS-intrusion a été déclenché inopinément lundi matin. Les réactions des élèves et des enseignantes ont été satisfaisantes. Certains élèves ont exprimé de la peur. Un dysfonctionnement a été signalé au service technique municipal au niveau de l'alarme, une intervention est programmée. Un exercice intrusion prévu par la Direction académique aura lieu prochainement en novembre.

Un exercice évacuation-incendie a eu lieu le 26 septembre. Les élèves ont de bons réflexes, même les plus jeunes nouvellement arrivés.

ACTIVITES ET APPRENTISSAGES

- Les évaluations nationales en CP, CE1 et CM1 :

Les passations se sont déroulées dès la deuxième semaine d'école, du 11 au 22 septembre 2023 en français et en mathématiques, une semaine plus tôt que d'habitude. Pour la première fois, les évaluations ont aussi concerné les élèves de CM1 (à venir CE2 et CM2 l'an prochain).

Ces évaluations nationales permettent de mieux connaître les élèves en début d'année et d'offrir aux enseignantes un point d'appui pour programmer les aides individuelles nécessaires à certains élèves fragiles (APC, mise en place d'un PPRE et intervention du RASED, stage réussite).

Les enseignantes ont reçu les parents. Chaque famille a reçu 2 fiches de synthèse sous forme d'«une toile d'araignée» très visuelles montrant les réussites en français et en mathématiques.

L'analyse des résultats a permis de repérer les difficultés globales des élèves et les actions pédagogiques à conduire en classe. En CP-Français : travail quotidien de la phonologie, travail du vocabulaire en contexte et sur thème, production d'écrits ritualisés. En CP-Maths : travail de la rapidité en numération, travail ritualisé sur la ligne graduée, repérage dans l'espace, résolution de 2 problèmes par jour. En CE1-Français : travailler la rapidité de lecture. En CE1-Maths : calculs en ligne chronométrés mélangeant les opérations, ateliers de jeux mathématiques sur les 4 classes. En CM1-Français : analyse quotidienne de phrase (relation sujet-verbe), travail de la fluence pour améliorer la compréhension en lecture. En CM1-Maths : en calcul mental, travail de l'automatisation des procédures et de la rapidité de calcul, travail de la technique opératoire de la multiplication posée.

Une réunion CP-Grande Section sera organisée en décembre pour trouver des plans d'actions pédagogiques à mettre en place en amont.

Les résultats ont aussi permis de proposer à certaines familles un stage de « réussite » pour les CP et CE1 du 23 au 27 octobre. Seules 4 familles ont donné leur accord, les familles étant déjà organisées pour les congés scolaires. Il est à déplorer que seulement 1 élève de CE1 soit venu aux 4 séances, les 2 autres s'absentant sans prévenir 2 jours ; l'élève de CP ne s'est pas présenté.

- Climat scolaire

L'école était déjà inscrite dans le programme pHARe 2021-2023 de lutte contre le harcèlement à l'école au niveau pHARe 1-engagement. Il y a 3 niveaux (engagement, approfondissement, expertise). Désormais toutes les écoles sont obligées d'adhérer au nouveau programme 2023-2024 et de se mobiliser autour de plusieurs actions dont la journée nationale contre le harcèlement scolaire du 9 novembre.

A cette occasion, une grille d'auto-évaluation a été transmise à chaque enseignante pour une passation du CE2 au CM2 afin d'«aider les élèves à mieux comprendre certains problèmes qui peuvent se passer entre élèves» : avant d'aller à l'école / à l'école / sur Internet / pour mieux ressentir ses émotions (douleur, cauchemars, colère, tristesse, solitude). Ce temps banalisé de 2 heures met l'accent sur la prévention et la détection. Il sera suivi d'un débat en classe et d'une analyse des réponses anonymes.

Un protocole national vient de paraître et est diffusé aux écoles. Une réunion de travail des directeurs est prévue la semaine prochaine par l'inspecteur EN pour organiser sa mise en place dans les écoles.

Bilan de l'année dernière : 2 situations de gestes et paroles agressives qui se répétaient depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, ont été signalées à la directrice en juin par des parents d'élève. (A la rentrée, 1 nouvelle situation a été signalée). Comment avons-nous procédé ? (cf. annexe4)

Le dispositif de la circonscription EAB, Equipe d'Appui et de Bienveillance, a été sollicité immédiatement pour observer la situation. Seuls les parents de l'élève intimidé en sont informés.

Tous les élèves concernés ont rencontré des enseignants de l'éducation nationale, et non des psychologues, ayant reçu une formation permettant d'aborder les situations de harcèlement à l'école : « Méthode de Préoccupation Partagée » basée sur l'empathie. Les élèves ont pu verbaliser individuellement leur ressenti et leur difficulté rencontrés à l'école.

La procédure stipule dans un premier temps que les parents des élèves intimidateurs et témoins ne sont pas informés pour conserver une parole spontanée. Ce point était déjà inscrit dans le Règlement Intérieur.

Dans un second temps, une séance-bilan réunissant tous les élèves concernés et leurs enseignantes a permis d'exposer la situation pour l'apaiser. Finalement, il ne s'agissait pas de cas de harcèlements avérés mais de situations d'incompréhension entre enfants. Une vigilance et un suivi persistent au-delà de cette action. Tous les parents sont ensuite informés.

Lors de la rentrée, un message a été porté par la directrice dans chacune des classes pour encourager les élèves à signaler, sans attendre, tout fait, même minime, à un adulte, enseignant ou animateur, lorsqu'un souci survient.

Le centre de loisirs est partie prenante dans cette attention aux conflits. En effet, le temps long de la pause méridienne peut favoriser d'avantage ces soucis entre élèves.

- **Projets de classe :**

En lien avec la DSDEN, Direction des Service de l'Education Nationale :

Le dispositif « Ecole et Cinéma » est reconduit pour toutes les classes et permet dans l'année de faire découvrir aux élèves trois œuvres cinématographiques sélectionnées par la Direction académique. En classe, les enseignantes abordent les thèmes développés par ces films. Une trace de ce travail est intégrée au « Cahier des Arts hors les murs » de chaque élève. Pour rappel, ce cahier est complété tout au long de la scolarité de l'élève à l'école Ledreux et lui sera remis lors de son départ.

Au sein de l'école, des projets de niveaux :

- CP : la semaine « cirque » sur l'île de la commune
- CE1 : école à la campagne + golf
- CE2 : école à la campagne + sorties
- CM1 : classe transplantée à Verneuil sur Seine (78), 2 jours* + sorties (Février)
- CM2 : classe transplantée à Saint-Hilaire-de-Riez (85) 5 jours** (Mai)

*En raison du contexte d'insécurité, le séjour a été annulé en octobre et reporté en février.

**Le séjour est en cours de construction, mais reste incertain à cause du financement compliqué.

Les sorties sont encouragées et celles prévues à Paris sont autorisées (cf. paragraphe sur le plan Vigipirate). Le déplacement à la piscine a pu reprendre ainsi que les sorties à pied.

En lien avec le Service culturel de la mairie, des expositions et des spectacles sont prévus.

D'autres actions auront lieu avec le Service scolaire :

Actuellement « La sécurité pour tous », la Police municipale est intervenue auprès des CM2 ; l'objectif : sensibiliser aux dangers environnementaux piétons, cyclistes, automobilistes et cavaliers et transmettre les bons réflexes pour mieux appréhender leur déplacement notamment lorsqu'ils iront au collège.

La Caisse des écoles offrira la projection d'un film en avant-première pour chaque classe au cinéma de la ville, en décembre : « Sirocco et le Royaume des courants d'air » pour le cycle 2 et « Léo » pour le cycle 3.

- **Projet équitation :**

L'année dernière les classes de CE2 n'ont pas pu bénéficier de ce projet dont bénéficiaient jusqu'à présent tous les élèves de ce niveau sur la commune. La mairie confirme la volonté de pérenniser le projet. Les devis seront demandés avant la fin de l'année 2023, pour une mise en place en mars avril. Deux écuries sont nécessaires pour la prise en charge de l'ensemble des classes concernées sur la commune.

MOYENS : COOPERATIVE OCCE

Le solde sur le compte bancaire au 1^{er} septembre 2023 était de 19 500 €.

- **Recettes 2023/24**

participation volontaire des familles : à venir

subvention mairie : 11 442€

Caisse des écoles : 1 660€ (voyage de fin d'études)

bénéficie kermesse de l'école reportée en septembre : 1900€ (beaucoup plus faible qu'en juin).

photographies scolaires : à venir. La commande des photographies scolaires a été prolongée d'une semaine, jusqu'au 20 novembre. Elles seront remises en décembre aux familles comme d'habitude.

- **Dépenses 2023/24**

Assurances OCCE : 1 080€

Régie d'avance : 100€/classe = 1900€

Abonnement monécole.fr : 216€ pour 6 classes

Ecole et cinéma : 3600€ environ

Projets de niveaux : en cours d'élaboration et de calcul

Financements des transports : location d'autocars privés pour les sorties, en complément des cars financés par la mairie, nous comptons 1 autocar pour deux classes et par an.

VIE DE L'ECOLE :

- **Les travaux effectués :**

Réfection de la grande verrière des toilettes dans les deux cours et mise en peinture des murs extérieurs.

- **Les actions des associations de Parents d'élèves :**

- Collecte de dons (friandises, jouets, livres) pour le bénéfice du Secours Populaire (Poissy)
- Organisation des sessions d'emprunts de livres avant chaque période de vacances scolaires à la bibliothèque de l'école
- Chalet de Noël, action commune pour récolter des fonds et financer des actions sur l'école
- Recyclage des bouchons et des stylos

- **Les activités périscolaires**

La nouvelle directrice du Centre de Loisirs a pris ses fonctions en octobre. Elle s'est présentée aux représentants de parents d'élèves, en début de réunion, accompagnée de 3 nouveaux animateurs. Elle souhaite créer un lien entre l'école et le périscolaire. En ce début d'année, l'équipe d'animation est presque au complet.

- **Quelques dates à réserver**

- Fête des écoles : samedi 15 juin 2024
- Grandes chorales : mardi 18 et jeudi 20 juin 2024
- Kermesse de l'école : vendredi 28 juin 2024

Fin de la séance à 20h10

Document original, signé au bureau de Direction.

Signatures : le 14/12/2023,

la Directrice de l'école
Mme Balcou

les Représentants de Parents d'élèves :
Mme Bordone
pour l'API

Mr Fouquet
pour la PEEP

